



République française

Département de l'Hérault

Canton de Saint Pons de Thomières

Commune de Rosis



Séance du 23 JANVIER 2017 à 20 h

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - - Sébastien ALLIES - Anne MAUREL- Moïse ROQUES - Germain FARENQ - Stéphane SAUTEREL- Magali CAZALS

Membre(s) absent(s) excusé (s): -Nathalie MENDES pouvoir Rene MAGNALDI – Arlette ARAGON pouvoir à Germain FARENQ.

Secrétaire de séance : Sébastien ALLIES.

ORDRE DU JOUR

- 1.Approbation du PV de séance du CM du mois de Décembre 2016.
- 2.Installation du syndicat d'adduction d'eau SGOR/SAIE – Gouvernance.
- 3.Installation de la CC MLMHL – Gouvernance.
- 4.Greta – Installation d'une ventilation mécanique dans le gîte MC de Douch.
- 5.Gîte MC - Quotas d'heures pour l'entretien de cet équipement.
- 6.Ad'ap - Validation d'un agenda d'accessibilité programmée
- 7.Consultation secondaire cabinet médical St Gervais-sur-Mare
- 8.Modification du régime indemnitaire remplacé par le RIF SEEP,
- 9.Rosis- Éclairage Public - installation de lampadaires nouvelle génération
- 10.Modification du Bail à ferme de M.,Amor Nouri
- 11.CCMLMHL – classement de voies d'intérêt communautaire
- 12.Division parcellaire des parcelles du bassin et de la source de Madale
13. Andabre - Étude centre bourg
- 14.Gîte Marcel Cèbe – Tarification de la salle à Manger lors de réunions privées
- 15.Décision de justice concernant sur la construction illicite à Lafage
- 16.CCMHL -FDC Plan de financement définitif
- 17.ASA 34 – Preuve sportive automobile
18. Carrière de Gneiss GRANIER – Demande d'extension du périmètre d'exploitation
- 19.INFOS Statistiques

CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JANVIER 2016 - 20H

ORDRE DU JOUR DETAILLE

1 - APPROBATION DU PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DECEMBRE 2016

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu de la séance du dernier Conseil Municipal.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

Avis du Conseil : **Adopté à l'unanimité**

Nombre de voix: Pour : contre : / abstention : /

2 - INSTALLATION NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MLMHL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, qu'à compter du **1er Janvier 2017**, la fusion des deux communautés de communes voisines est effective et porte le nom de:

« Monts de Lacaune Montagne Haut Languedoc ».

Il indique que lors de l'installation, les élus suivants ont été désignés pour en assurer la gouvernance:

Président : Robert Bousquet, maire de **Lacaune** – **Vice-Présidents :** Jean-Christophe Mialet, 1er adjt de **La Salvetat-sur-Agoût** – André Bacou, maire de **Fraïsse-sur-Agoût** – Max Allies, maire de **Castanet le Haut** – Alain Barthes, maire de **d'Angles** - Daniel Vidal, maire de **Murat-sur-Vèbre** – Aninat, maire de **Barre** - Francine Blavy, Mmaire de **Viane** – Michel Farenc, maire de **Berlatz** - Alain Cabrol, maire de **Nage** – Pascal Cousturier, maire de **Moulin Mage**.

Avis du Conseil : **Prend acte de l'information.**

3 – INSTALLATION DU SYNDICAT D'ADDUCTION EN EAU POTABLE- SGOR/SAIE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu' en date du 21 novembre 2016 la fusion des deux syndicats **SRGO** et **SIE vallée de la Mare** a été actée par Monsieur la Préfet pour prendre effet à compter **du 15 décembre 2016** ,

Il rappelle aux membres du Conseil qu' à compter **du 1er janvier 2017**, la compétence en adduction en eau potable de notre commune sera exercée en lieu et place du **SIE vallée de la Mare** , par le nouveau « **Syndicat Intercommunal Mare et Libron** ».

Il précise que la gouvernance de ce nouveau syndicat nouvellement désigné est la suivante
Co-Présidents :Jean Luc Falip, maire de **St Gervais-sur-Mare** & Charles Hey, **maire de Magalas** – Vice
Présidents : Jean Claude Boltz, maire de **St Geniès-de-Varensol** – Henri Mathieu, maire de **St Étienne d'Estréchoux** – Thierry Roques, maire de **Caussiniojous** -Geneviève Dachy, adjointe au maire de **St Nazaire-de-Ladarez**.

Avis du Conseil : **Prend acte de l'information.**

4 - GRETA –INSTALLATION D'UNE VENTILATION MECANIQUE DANS LE GITE MC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du projet d'installation d'un système de ventilation mécanique dans l'espace réservé aux toilettes du gîte Marcel Cèbe ,afin d'éviter toute humidité dans ce local.

Il propose donc de conventionner avec les services du Greta de Bédarieux afin que ces travaux soient réalisés par les stagiaires de cet organisme au cour du printemps 2017.

Il propose donc aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à conventionner avec cet organisme et a engager la dépense nécessaire à ces travaux qui s'avèrent nécessaires et indispensables.

Avis du Conseil : *Émet un avis favorable à l'installation de cet équipement.*

Nombre de voix: Pour : 10 contre : / abstention :

5 - GITE MC– QUOTA DES HEURES AFFECTEES A L'ACCUEIL ET L' ENTRETIEN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu' il y a lieu, compte tenu de certaines observations récemment formulées par des occupants lors de leur installation , de ne plus laisser comme envisagé le nettoyage des locaux lorsqu'ils quittent le gîte Marcel Cèbe,

Il indique qu'en conséquence, il y a lieu de confier à Madame Farenq, l'accueil et l'entretien effectif du bâtiment. Elle devra veiller au bon fonctionnement de cet équipement conformément à la fiche de poste qui va lui être adressée.

Il propose donc d'affecter les heures suivantes :pour le gîte Marcel Cèbe ;

Accueil + Nettoyage et entretien du gîte en dortoir ,

→de 1 à 8 personnes = 2 h par jour de passage

→de 9 à 15 personnes = 3 h par jour de passage

Il rappelle que le quota d'heures affecté à l'accueil et l'entretien du « gîte trois épis » repart en 4 chambres est le suivant:

→1 à 3 personnes = 2 h

→4à 6 personnes = 3 h

→7 à 9 personnes = 4 h

→10 à 15 personnes= 6 h

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette proposition,

Avis du Conseil : *Favorable aux propositions du Maire.*

Nombre de voix: Pour : 10 contre : / abstention :

6 - AD'AP - VALIDATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée de compléter le dossier Ad'Ap (accessibilité handicap) que nous avons adressé à la DDTM , par une délibération qui mentionne à la fois les lieux et le coût des opérations d'accessibilité des ERP de notre commune .

Il indique qu'il y a lieu, afin de se conformer aux obligations légales , d'envisager la mise aux normes de nos 5 établissements recevant du public.

Il précise que le montant des travaux d'accessibilité de l'ensemble des ERP s'élèvent à 7 650 €00 HT,

Il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à présenter notre demande de validation

d'un agenda d'accessibilité programmée,

Avis du Conseil : Le conseil émet un avis favorable aux propositions du Maire.

Nombre de voix: Pour : 10 contre : / abstention :

7 - CONSULTATION SECONDAIRE DU CABINET MEDICAL DE ST GERVAIS S/MARE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de lui adresser le Maire de Saint Gervais-sur-Mare concernant la consultation secondaire de Saint Gervais sur Mare.

Il précise que Monsieur ROGNIE, Directeur de la CARMI SUD envisage d'interrompre le bail qui lie cet établissement avec l'activité de consultation secondaire de Saint Gervais sur Mare assurée par le docteur Maurel, à compter du 30 juin 2017.

Il indique que cette décision impacte le territoire des 4 communes, et de ce fait, nous amène à étudier les solutions alternatives qui s'offrent à nous.

Il précise qu'une réunion a eu lieu avec les maires de Castanet le haut, Rosis, St Génies de Varenal et St Gervais sur mare en début de semaine. Il ressort de cette réunion, que les maires sont favorables au maintien du Médecin en lieu et place et sont disposés à en assurer les frais d'hébergement et autres charges qui seront réparties selon un mode de financement qui reste à déterminer.

Il indique toutefois, que le Conseiller Départemental rencontrera lors de la cérémonie des vœux à Graissessac, le responsable de la sécurité minière pour demander la prolongation du contrat jusqu'à la fin de l'Année.

Le conseiller Départemental a demandé notre avis sur le projet de construction d'une maison médicale à St Gervais-sur-Mare dans les meilleurs délais, sur un terrain communal situé à proximité du terrain de tennis.

Il indique que les maires des 4 communes se sont engagés à soutenir ce projet qui favorisera le maintien d'un médecin sur nos territoires ruraux qui sont peuplés d'une population vieillissante,

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

Avis du Conseil : Le Conseil émet un avis favorable au maintien du médecin en lieu et place et à participer au financement du loyer et de charges en lien avec les commune de st Gervais, Castanet le Haut et St Génies.

Nombre de voix: Pour : 9 contre : / ne participe pas au vote : 1

8 – MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE-REMPLECE PAR LE « RIFSEEP »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des modifications d'attribution du régime indemnitaire attribué à nos agents titulaires,

Il indique que la prime IAT (indemnité administration et de Technicité) est supprimée et remplacée par le RIF SEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Il précise que cette prime est versée annuellement aux agents titulaires et qu'à compter du 1er janvier 2017 elle devra être attribuée mensuellement,

Il vous propose donc de continuer à attribuer cette indemnité aux agents est de fixer le montant de la mensualité à 50€ par agent titulaire.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer

Avis du Conseil : Le Conseil émet un avis favorable aux propositions proposées.

Nombre de voix: Pour : 10 contre : / abstention :

9 - ROSIS - ECLAIRAGE PUBLIC - INSTALLATION DE LAMPADAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre des économies et du des énergies le renouvellement les lampadaires qui équipent le hameau de Rosis, la communauté de communes vient de remplacer les sept lampadaires qui équipent les points lumineux du hameau,

Il indique que les nouveaux lampadaires mis en place s'appuient sur une technologie de dernière génération ,Ils sont fonctionnel et procurent un bon rendu visuel, diurne, comme nocturne,

Il indique que dans le cadre de la programmation réalisée par l'ancienne communauté d'autres hameaux seront équipés de ce type de lampadaires.

Avis du Conseil :

Prend acte de l'information

10 - MODIFICATION DU BAIL A FERME de M.AMOR NOURI

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a reçu Mr Nouri AMOR pour lui faire part de la décision prise lors de la dernière séance du Conseil ,suite à sa requête de diminuer de moitié son bail a ferme et de restituer à la commune des parcelles figurant dans le Bail.

Il indique qu'il a accepté le principe proposé par le conseil de porter désormais le montant du bail à 400€ annuel.

Il précise que des démarches sont déjà entreprises auprès de la chambre d'agriculture pour connaître la marche a suivre dans ce cas de figure pour modifier le bail,

Avis du Conseil :

Prend acte de l'information.

11 - CLASSEMENT DES VOIRIES D'INTERET INTERCOMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite a notre intervention suite à la première proposition formulée par la communauté de communes , une nouvelle proposition vient de nous être proposée,

Il indique que la nouvelle proposition de classement de voirie d'intérêt communautaire concerne :

- le CR 43 de la limite communale à Héric = **3 km150** ,
- le VC 23 de la RD 180 aux Avels et à la Fage, = **1km220**,

Soit un total de **4 km 370**

Il rappelle que l'entretien de ces voies communales devenues d'intérêt communautaire, seront désormais entretenues par la Communauté de communes Monts de Lacaune-Montagne du Haut Languedoc.

Avis du Conseil :

Prend acte de l'information.

12 - DIVISION PARCELLAIRE DE LA SOURCE ET DU BASSIN DE MADALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du projet d'acquisition du terrain ou émerge la source et de celui ou implanté le Bassin d'AEP. Propriété de la Famille Roques au hameau de Madale.

Il indique que le projet de transaction avec le propriétaire de la source est réalisé à titre gracieux la commune s'engageant à financer la division parcellaire du terrain qui devra être réalisé à son endroit par un géomètre expert pour un montant de **541, 67 € HT**.

Les frais d'acte notarié seront rajoutés à ce dossier dès qu'ils seront connus.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur ces propositions et de l'autoriser à signer tout acte afférent à ce dossier.

Avis du Conseil : Autorise le Maire à engager les dépenses nécessaires au bornage des parcelles concernées.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

13 - ANDABRE - ETUDE CENTRE BOURG - PHASE 3

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'étude de programmation urbaine centre bourg arrive la phase 3 qui finalise l'étude et permet ainsi de chiffrer le coût de cette opération réalisée sous maîtrise d'œuvre du cabinet turbines et dont la maîtrise d'ouvrage est portée par le syndicat mixte Hautes Terres d'oc,

Il indique que deux de nos conseillère ont apporté quelques modifications aux phases proposées initialement par ce cabinet pour permettre de le finaliser et déterminer ainsi le montant Global de l'opération, de ce que nous savons aujourd'hui, la commune ne serait nullement impliquée dans le financement de ce projet,

Il précise que la prochaine réunion avec le Cabinet Turbines pour un dernier rendu, aura lieu le 2 février 2017 à 11h30 en Mairie.

Il propose aux membres du Conseil d'adopter le projet qui sera présenté et d'autoriser le Maire a signer tout acte afférent,

Avis du Conseil :

le Conseil émet un avis favorable au projet proposé.

Nombre de voix: Pour : 10 contre : / abstention :

14 - GITE MARCEL CEBE – TARIFICATION DE LA SALLE DU GITE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil compte tenu des demandes qui nous sont adressées par des organismes ou associations concernant la location de la salle a des fins de réunions, colloques, à l'exclusion de tout autre utilisation sauf le cas expressément autorisé par le Maire pour les associations communales ou pour d'autres manifestations d'intérêt communal .

Il indique qu'en aucun cas, elle ne sera louée pour des manifestations festives nocturnes, afin de ne pas gêner la quiétude des résidents du hameau, et ne pourra être louée lorsque le gîte sera occupé par des locataires.

Il propose de fixer le montant de la location de la salle à **100€**, un chèque caution de **400€** sera demandé avant la location de la salle et restitué si aucun dommage n'est enregistré.

Il demande donc aux membres du Conseil ,de bien vouloir s'exprimer sur cette proposition et d'en délibérer.

Avis du Conseil :

le Conseil émet un avis favorable à la tarification proposée de la salle du gîte pour l'organisation de réunions ou de colloques.

Nombre de voix: Pour : 10 contre : / abstention :

15 - DÉCISION DE JUSTICE CONCERNANT LA CONSTRUCTION ILLICITE À LAFAGE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de lui adresser l'avocat qui a en charge la défense des intérêts de la commune et qui a traité le 1er dossier suite à une plainte déposée par la DDTM de l'Hérault (pour construction sans permis de conduire au hameau de La Fage).

Il indique que la personne en cause a été condamnée par le Tribunal correctionnel de Béziers à débarrasser le terrain de cette construction illicite dans un délai de six mois.

Il indique qu' à ce jour, force et de constater que le délai est arrivé a terme et notre avocat

nous demande si la **décision de justice à bien été respectée.**

il précise que nous lui avons fait savoir que la construction est toujours en place et que le sous-préfet sera prochainement informé de cet état de fait.

Il indique par ailleurs, qu'un 2ème dossier consécutif à la plainte déposée à notre rencontre par l'intéressé auprès du Tribunal administratif demandant l'annulation d'une délibération prise par la commune. (L'affaire sera jugée prochainement).

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir prendre acte de ces informations.

Information du Conseil :

Prend acte de l'information.

16 - CCMLMHL - FDC-ISOLATION GÎTE 3 EPIS - PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de valider le plan de financement définitif suivant, afin que la Communauté de Communes puisse procéder au paiement du solde du fonds de concours sur délibération concordante entre les deux collectivités, concernant l'isolation du gîte 3 épis.

	MONTANT HT	%
Communauté de Communes (FDC)	4 650 ,46 EUR	50.00 %
Autofinancement communal	4 650.46 EUR	50.00 %
TOTAL	9 300,92 EUR	100.00 %

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir valider le plan de financement définitif proposé.

Avis du Conseil :

Le Conseil valide le plan définitif proposé.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention :

17 - ASA HERAULT - DEROULEMENT D'UNE EPREUVE SPORTIVE AUTOMOBILE

Monsieur le Maire informe membres du Conseil de l'organisation d'une manifestation sportive automobile qui se déroulera sur le territoire de notre commune **le 4 et 5 mars 2017,**

Il indique que l'association sportive automobile de l'Hérault, qui organise le 2ème rallye de l'Hérault, nous informe que les reconnaissances sont réglementées et se dérouleront **le dimanche 26 février 2017 de 9 h à 17h et samedi 4 mars 2017 de 8h à 12 h,** (la route reste ouverte à tous les utilisateurs).

Il précise que la fermeture de la route sur l'itinéraire Taussac la Billière /Rosis/Madale, sera effective **le samedi 4 mars de 15h30 à 21 h et le dimanche 5 mars de 07h30 à 17h .**

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir informer les riverains du déroulement de cette épreuve et des difficultés de circulation qu'elle engendre.

Avis du Conseil :

Favorable à l'organisation de cette manifestation automobile.

Nombre de voix: Pour : 10 contre : / abstention :

18 -CARRIERE DE GNEISS – DEMANDE D'EXTENSION DU PERIMETRE D'EXPLOITATION

Monsieur le Maire informe membres du Conseil de la demande d'extension du périmètre d'exploitation de la carrière de gneiss de « Cabrière Berthenas » afin de poursuivre l'extraction des pierres,

Il précise que la société Granier exploite actuellement une emprise autorisées de 80 820m² et souhaite une extension de part et d'autre de cette emprise coté gauche de 2978 m² et du coté droit de 15

090 m²

Il propose aux membres du Conseil afin que cette entreprise puisse poursuivre exploitation de cette carrière, de bien vouloir émettre, un avis sur la demande d'extension proposée et d'autoriser l'extension du périmètre d'exploitation proposé,

Avis du Conseil :

Favorable à la demande d'extension proposée.

Nombre de voix: Pour : 10 contre : / abstention :

19 - INFOS STATISTIQUES ANNUELLES & INFOS DIVERSES

HÉBERGEMENTS

GÎTE COMMUNAL 3 ÉPIS DE DOUCH (fermé pour travaux du 14 novembre au 14 décembre 2016)
= **1 765 nuitées** enregistrées, soit une progression de **+ 91 nuitées** par rapport à l'an dernier,

GÎTE MARCEL CÈBE DE DOUCH = (fermeture pour travaux du 1er au 5 juin 2016)
661 nuitées enregistrées soit une progression de **+ 188 nuitées** par rapport en l'an dernier.

Soit un total pour les deux hébergements de **2 426 nuitées**.

Les autres hébergements privés du hameaux de Douch sont également en progression constante.

LA MAISON DU MOUFLON DU CAROUX a enregistré d'avril à septembre le passage de **4300 visiteurs**

Le SITE INTERNET (<http://rosis-languedoc.fr>) de la commune a enregistré **40 000 visites** en 2016.



Jacques MENDES
Maire de ROSIS

Adresse mail domicile: ad.jacq.mendes@orange.fr

Adresse mail mairie: mairie.rosis@wanadoo.fr

Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19

site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>



